Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens

Le Syndicat qui conseille 4 générations d'artistes au travail

La Gazette

Bulletin d'information n°3 novembre.décembre 2022

EDITORIAL

Voici le 3ème numéro d'un bulletin d'information appelé à devenir régulier. Vous y trouverez, en autres, des comptes-rendus sur l'action de notre syndicat, sur l'actualité des arts visuels au niveau national comme en régions (expos, résidences, appels d'offres…), un dossier du mois, des analyses artistiques ou bibliographiques, une présentation des nouveaux adhérents… ou toutes informations ou sujets dont nos adhérents voudraient nous faire part

COMPTE-RENDU (Extrait)

Conseil SNSP du Mercredi 8 novembre 2022

*Visio Conférence (*Star Leaf)

Sont présents : Alain-Marie, Harut, Catherine Lamacque, Bernard Morot-Gaudry, Laurence Leplay, Catherine Noizet Faucon, Lionel Le Scornec, Christian Claudel, Thierry Ollagnier, Jean Chazy, Bernard Varvat, Brigitte Sillard Florence de Ponthaud-Neyrat (Dp visu tel, sans micro),
Absents : Christian Claudel, Isab.

L'ordre du jour comportait :

1- courrier/adhérents
2- en cours : suivi des relations avec nos ministères :
- récentes : 20 octobre / visio/projet de circulaire relative à l'application du 1%
- prochaines : 15 novembre / présentiel/ artistes-auteurs : Social et Fiscalité
3- délégations en régions : Nord et Centre val de Loire
4- **BIENNALE : en faire ou pas ?**
5- divers
- obligation pour les AA d'inscrire la mention « Entrepreneur Individuel » (E.I.)
- prochaine Gazette

Conseil SNSP du Mercredi 6 décembre 2022

Présents : Harut, Jean (sans micro), Lionel, Bernard MG, Catherine L, Catherine NF, Florence, Alain-Marie, Bernard V.
Excusés : Brigitte, Thierry - Absents : Christian, Isab., Laurence

Ordre du jour :

1- **secrétariat**

- Organisation & répartition des tâches. Catherine NOIZET-FAUCON est nommée deuxième secrétaire.
- Appel à cotisations 2023

2- **agenda**

- Représentations & En-cours avec les ministères : Auteurs /cnpav / afdas

3- **délégations en régions**

- Point sur nos relations et/ou participations aux organisations issues des SODAVI : à partir de l'approche menée par Catherine Lamacque en Bretagne (manifeste a.c.b.)

4- **Gazette**

5-**divers**

ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Relations en cours avec nos ministères :

- [CNPAV sur la procédure réglementaire du 1% ARTISTIQUE (Groupe de suivi Harut, Lionel, Alain-Marie].

Participation d'Alain-Marie le 21 octobre (en visio) : La DGCA propose une « évocation » du *projet de circulaire de la ministre de la culture Mme* ***Rima Abdul-Malak*** *relative à l'application du code de la commande publique et du décret n°2002-677 du 29 avril 2022 modifié relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.*

Cette circulaire en préparation s'adresse aux DRAC sous couvert des préfets. Elle est destinée à accompagner le fascicule publié par le CNAP fin 2020 à l'initiative de la DGCA « Guide de la commande publique et du 1% à l'usage des commanditaires. Ce manuel diffusé par le « Moniteur » est accessible en ligne au format PDF https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Commande-artistique/Le-1-artistique/Ressources/Documents-utiles/Guide-pratique-du-1-artistique-et-de-la-commande-publique

En préalable à cette réunion, Alain-Marie fait observer que les fiches annexes destinées à accompagner cette circulaire (pourtant censées apporter toutes précisions utiles) comportent des lacunes, en particulier sur le fonctionnement du comité artistique. Le texte dit seulement *« Il est préconisé que le défraiement des frais des personnalités qualifiées membres du comité artistique (transport, repas) soit pris en charge par la maître d'ouvrage dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux agents et collaborateurs occasionnels de l'Etat et des collectivités territoriales ».*

Les IPG des artistes jurés n'est jamais précisé. **Il serait vivement souhaitable d'harmoniser ces pratiques sur l'ensemble du territoire.** Il est inconcevable que les représentants de la profession travaillent gratuitement au sein des comités alors que les autres membres du comité sont payés puisqu'il s'agit de salariés qui siègent sur leur temps de travail et dans le cadre de leur mission. L'opuscule 1% mode d'emploi » édité fin 1980 par le SNSP l'appelait déjà de ses vœux… En 2022 le législateur ne veut toujours pas nous entendre !

- **SOCIAL & FISCALITE** (Groupe de suivi Laurence Leplay, Catherine Lamacque, Jean Chazy, Christian Claudel).

Participation de Laurence le15 novembre (présentiel) : ARTISTES AUTEURS. *Circulaire interministérielle DSS + Culture sur la procédure de régularisation de cotisations sociales prescrites (concerne les AA de l'AGESSA).* Ordre du jour non encore précisé. CR de conclusions à suivre.

- AFDAS

Suite à la commission 2D-3D du 24 novembre (Laurence, Harut, Alain-Marie). Laurence indique que « nous n'avons rien à craindre pour l'avenir de notre commission 3D ; en revanche, l'AFDAS procédera sûrement à des rapprochement entre les autres commissions, issues de l'AGESSA, comme il a été fait avec la commission 2D3D dès le départ. »

Une bonne nouvelle : Dans les musées la carte SNSP est reconnue et fonctionne bien comme coupe-file.

Une information : **Artistes = Entrepreneurs ?** Selon le décret n°2022-725 du 28 avril 2022, les Artistes Auteurs sont considérés comme Entrepreneurs Individuels et ont l'obligation d'inscrire la mention « Entrepreneur Individuel » ou (E.I.) sur l'ensemble de leurs documents depuis le 15 mai 2022, y compris factures et chèques. Le problème est que certaines banques imposent, pour ajouter cette mention, d'avoir des comptes PRO (bien plus rémunérateurs que des comptes de particulier) !
Il est conseillé d'en demander les conditions à sa banque et d'obtenir la réponse par écrit si elle est négative. Cela prouvera que vous avez fait la démarche et que ça coince au niveau de votre banque. Ainsi on ne vous reprochera pas d'avoir fait le nécessaire.

En Allemagne, les aides à la Culture : 50 milliards chez nos voisins, contre 22 en France... dont 2 pour les arts plastiques. A méditer.

Berlin crée un fonds d'urgence de 50 milliards d'euros dont vont pouvoir aussi profiter artistes et entreprises culturelles. Le montant est impressionnant. Le gouvernement fédéral allemand a débloqué une enveloppe de 50 milliards d'euros pour venir en aide aux petites entreprises et aux travailleurs indépendants. Cette enveloppe vise notamment à soutenir les artistes et les professionnels de la culture qui sont particulièrement frappés par la crise déclenchée par la pandémie de coronavirus Salles de cinémas et musées fermés, concerts et expositions annulés, spectacles et foires repoussés aux calendes grecques… Le secteur traverse une des plus graves crises de son histoire. L'Etat fédéral semble avoir pris conscience du gouffre dans lequel de nombreux artistes pourraient tomber. *« Nous connaissons les difficultés, nous connaissons le désespoir*, a déclaré la ministre de la culture Monika Grütters. *Le secteur culturel est caractérisé par une forte proportion de travailleurs indépendants qui ont maintenant des problèmes avec leurs moyens de subsistance. Le gouvernement fédéral dans son ensemble est conscient de la valeur unique de notre paysage culturel, créatif et médiatique. Je suis donc heureuse de pouvoir dire que l'aide arrive, aussi vite et aussi peu bureaucratiquement que possible… »*. Le dispositif imaginé par Berlin est une fusée à trois étages.
L'enveloppe de 50 milliards d'euros comprend notamment des subventions destinées à couvrir les frais généraux comme la location de salles et d'ateliers d'artistes. Des prêts sont également disponibles pour aider les entreprises à surmonter leurs échéances de paiement.
Le gouvernement fédéral va en outre faciliter l'accès à la sécurité sociale de base pour les travailleurs indépendants. Ces derniers pourront aussi bénéficier plus facilement des allocations familiales et de l'assurance chômage. Un budget de 10 milliards d'euros a été débloqué pour financer ces mesures La nouvelle loi prévoit en outre d'empêcher l'expulsion des locataires qui ne sont plus en mesure de payer leur loyer. Les remboursements des prêts contractés auprès des banques pourront, quant à eux, être reportés, et les particuliers sont dès aujourd'hui autorisés à demander aux autorités fiscales une réduction des paiements de leurs traites ou une avance sur leurs remboursements d'impôts. D'autres aides publiques accordées par les gouvernements régionaux (Lander) sont également disponibles pour les professionnels de la culture.
« Ces mesures de protection montrent que le gouvernement fédéral est déterminé à faire tout son possible pour contrer les conséquences dévastatrices de la pandémie de Covid-19 dans les secteurs culturel et créatif, affirme Monika Grütters. *Nous n'abandonnons personne. Nous tenons nos promesses avec ces aides qui se chiffrent en milliards d'euros. Durant cette situation historique, qui était inimaginable il y a peu, notre société démocratique a besoin de son paysage culturel unique et diversifié. Le courage des personnes créatives peut aider à surmonter cette crise. Nous allons devoir saisir toutes les occasions de créer de bonnes choses pour l'avenir. C'est pourquoi il est important de comprendre que les artistes sont non seulement indispensables mais aussi vitaux, surtout dans la période actuelle. »*

La Piscine de Roubaix organise une exposition sur René Iché qui fut le 1er Secrétaire Général et fondateur de notre syndicat :

Roubaix
La Piscine
MUSÉE
D'ART ET D'INDUSTRIE
ANDRÉ DILIGENT

VISITE GUIDÉE – RENÉ ICHÉ : L'ART EN LUTTE

Chaque samedi à 16h, La Piscine propose une visite guidée de l'exposition temporaire en cours
23 juin au 17 septembre 2023

RENÉ ICHÉ (1897 – 1954) : L'ART EN LUTTE

Le sculpteur René Iché est présent dans les collections de La Piscine grâce à deux achats récents qui disent son talent de portraitiste (L'Institutrice) comme son engagement politique exemplaire (Masque de Résistant). L'État a en outre déposé il y a peu à Roubaix une statuette allégorique à la forte charge mémorielle, symbole de la Résistance offert à De Gaulle pour son bureau londonien : La Déchirée, image d'une France faible et aveuglée, dénonciation de l'Occupation allemande et de la Collaboration de l'Etat français.
Autour de ces œuvres et grâce à l'apport des recherches menées par la petite-fille de l'artiste, des œuvres issues de la collection familiale, de collections privées et de collections publiques seront réunies dans une exposition inédite visant à faire redécouvrir un acteur incontournable de la scène artistique française du XXe siècle, attaché à

traduire l'homme mais aussi son temps. Entre tradition et modernité, entre expression et épure.
La lutte, comprise comme corps-à-corps charnel, sportif ou amoureux, ou comme combat, résistance, défense d'une cause, est au cœur de l'œuvre de René Iché.
Soutenu par Bourdelle, c'est sous une forme primitive que ce vétéran de 14-18 conçoit à Montparnasse ses premières ébauches d'Homme succombant ou de Lutteurs. Deux décades plus tard, alors qu'il a rejoint la Résistance, au sein du réseau du musée de l'Homme, Iché les reprend et décline de manière quasi obsessionnelle.
Très tôt, il a accompagné les thèmes et engagements des surréalistes comme en témoignent son Inconnue de la Seine, les masques d'André Breton et de Paul Eluard. Dans les années trente et quarante, L'Institutrice, Fragment de Jeune Captive, Melpomène 36, Guernica, la Déchirée ou les masques de Résistant(e) sont autant des portraits ou figures psychologiques que des manifestes. Après la Libération, Iché inscrit ses Otages de Puiseaux ou ses Lutteurs de Carcassonne dans un espace ouvert où la sculpture monumentale s'allie à l'architecture. En 1954, il décède prématurément à Paris alors qu'il vient d'être désigné pour concevoir le Monument aux martyrs d'Auschwitz.

A cette occasion voici l'article publié dans le bulletin du SNSP de mars 2010

Quelques éléments sur l'Histoire de notre syndicat

par Bernard MOROT-GAUDRY

Nous fêtons le 60ème anniversaire de notre syndicat. C'est le moment de prendre conscience du nombre de confrères sculpteurs ou plasticiens qui ont partagé le même engagement, la même passion artistique ; de s'émerveiller de l'énergie solidaire accumulée dans cette filiation ; de remercier tous ces artistes responsables bénévoles qui ont su conduire, à travers maintes épreuves et difficultés, un syndicat solide jusqu'à ces jours de fête. Ils se sont relayés pour porter un message qui étrangement reste le même après tant d'années : Interpeller inlassablement les pouvoirs publics, ministères ou collectivités territoriales sur la précarité du métier de ceux qui s'appelaient *statuaires* et que nous nommons maintenant *plasticiens* ; poursuivre dans la convivialité le lien nécessaire avec tous les confrères, pour les écouter, les conseiller, les représenter, les promouvoir, les défendre.

Au sein de notre syndicat se côtoient actuellement quatre ou cinq générations d'artistes. Ainsi Fernand Auteroche est-il né en 1914 et nos jeunes adhérents dans les années 80.

Premier MANIFESTE FONDATEUR le 19 novembre 1949

Les Sculpteurs Statuaires, c'est-à-dire ceux dont l'activité essentielle consiste à créer des statues sans les reproduire en série, groupés en Syndicat National, s'adressent aux pouvoirs publics.

Ils affirment être les représentants actuels de la lignée d'artisans qui, ayant recueilli, à l'aube de la civilisation Chrétienne une part de l'héritage de l'antiquité, a contribué à la prééminence de notre pays dans le domaine spirituel et intellectuel.

Ils déclarent avec force que les Valeurs qu'ils incarnent sont toujours vitales, que le méconnaître équivaudrait à accepter un retour à la barbarie et que, d'ailleurs, si l'on veut se placer au point de vue utilitaire et immédiat, le rayonnement actuel de la France dépendant du maintien de ces valeurs et de leur incessant renouvellement, il s'ensuit qu'elles conditionnent notamment notre prospérité touristique.

Les Sculpteurs Statuaires savaient, lorsqu'ils ont choisi cette carrière, qu'elle était aléatoire et ne promettait que peu de profits, même aux meilleurs. Ils ne demandent donc pas à s'enrichir, mais à vivre en accomplissant leur fonction sociale.

Cette fonction n'est pas contestable. Toutes les anciennes sociétés humaines historiquement situables le sont principalement par l'étude des monuments sculptés qui nous sont parvenus. Certaines le sont exclusivement par ce moyen.

Ainsi sur le fumier des millénaires, après les cataclysmes géologiques et les désastres guerriers, seules les statues émergent et s'adressent à nous dans leur langage, le plus profond dans son mystère et le plus universel qui soit, bien que chaque époque, chaque peuple ait le sien, aisément discernable.

Nous devons ajouter notre page à ce grand livre de raison de l'humanité. Nous devons adresser au Futur ce message silencieux dont cependant la Voix ne peut être éteinte, après les autres Voix, que par la totale destruction…

Les Sculpteurs Statuaires adjurent donc les Pouvoirs Publics, d'être attentifs à leur présence afin d'examiner avec le plus grand scrupule la précarité de leur condition, les dangers qu'elle montre, et les propositions qu'ils se disposent à faire pour y porter remède.

Le Secrétaire Général, ***René ICHE***

Le SYNDICAT NATIONAL DES SCULPTEURS STATUAIRES PROFESSIONNELS
a donc été fondé lors d'un Congrès National Constitutif le 19 novembre 1949 dans une salle du café de la gare, 3 place Saint Michel à Paris. Les statuts, adoptés à l'unanimité sont déposés le 23 novembre à la Préfecture de la Seine, direction des Affaires Départementales & Générales, bureau du Travail et de la Main D'œuvre. Le syndicat professionnel est répertorié sous le n°10751

Un bureau est élu :

René ICHE :	Secrétaire Général
Gabriel LACROIX :	Secrétaire adjoint
Pierre HONORE :	Secrétaire-adjoint
Georges HALBOUT DU TANNEY :	Trésorier

Le document est signé :
Le secrétaire-général Iché, statuaire, 55 rue du Cherche-Midi Paris 6ème
Le trésorier, Halbout du Tanney, statuaire, 17 avenue de la Paix à Chatillon.
Le siège social était fixé à l'adresse du secrétaire général 55 rue du Cherche-Midi à Paris 6ème
L'année suivante, les 8 et 10 décembre 1950, le bureau syndical est modifié ainsi :

René ICHE :	Secrétaire Général
Gabriel RISPAL :	Premier secrétaire
Charles BARBERIS :	Deuxième secrétaire
Mlle Monique BOCQUET	Secrétaire-adjoint
Georges HALBOUT DU TANNEY :	Trésorier

Les autres membres du Conseil d'Administration sont : LELEU, CADENAT, LECLERC, MONSIGNY, MOUGIN, BENON, CAZAUBON, OSOUF, RENARD, BUISSERET et FENAUX. Ce comité directeur est ainsi constitué de 16 membres.

Je ne veux pas ennuyer les lecteurs avec la fastidieuse énumération des 33 articles des premiers **statuts**. Relevons seulement l'article 2 : **« Son but est : l'étude et la défense des intérêts professionnels des sculpteurs statuaires en vue de leur assurer le droit à la vie dans un étroit sentiment de solidarité de tous les membres adhérents, de constituer entre ses membres une caisse de secours mutuel et de retraite. »**

Ces statuts seront modifiés en 1954,1957, 1962, 1967, 1980, 1981. En 1994 le nom du Syndicat devient : **Syndicat National des Sculpteurs** avec pour sous-titre : **Statuaires Professionnels Créateurs.** En mai 2008 le nom devient : **Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens,** avec en sous-titre **artistes visuels.**

Il est à noter que, dès les débuts du syndicat, une femme, Monique BOCQUET, siège au bureau. Depuis bien d'autres femmes prendront des responsabilités, et nous avons connu ces dernières années la parité dans nos instances dirigeantes. A l'occasion du 60ème anniversaire, c'est justement une femme, Chloé TIBOUVILLE, qui est secrétaire du Syndicat.

Pendant ces soixante ans, 16 secrétaires généraux se seront succédé à la tête du syndicat :

1949 René ICHE
1954Carlos SARRABEZOLLES
1958 René LETOURNEUR
1964 Gabriel RISPAL
1967 Marcel RENARD
1968 Robert JUVIN
1979 Gérard VINCENT
1981 Robert FACHARD
1985 Gérard VINCENT
1987 Gérard LARDEUR
1990 Christian DESSANE
1993 Benoît COIGNARD
1995 Jean-Marie SIMONNET
1999 Arlette MARTIN
2002 Bernard MOROT-GAUDRY
2006 Tatiana STOLPOVIC
2007 Christian DESSANE
2009 Chloé TIBOUVILLE (l'article datant de 2010)

LE PREMIER SECRETAIRE GENERAL René ICHE, fondateur du syndicat est né le 21 janvier 1897 à Sallèles-d'Aude. Il devance l'appel en 1915 en se vieillissant de deux ans. Gazé en 1918, il est décoré de la Médaille Militaire, de la Croix de guerre, puis reçoit la Légion d'Honneur. A l'occasion d'une visite de l'atelier de Bourdelle il se découvre une passion pour la sculpture. Dès 1923, grâce au soutien de Maillol et de Bourdelle, il expose au salon des Indépendants. Mais son œuvre *Forfaiture* est censuré par la police pour indécence le jour du vernissage. ICHE devient dans les années 1920-1930 une figure de l'artiste engagé. En 1931 première exposition personnelle à la galerie Zborowski : *Nu* rentre dans les collections du Musée d'Art Moderne et *Portrait de madame* au musée Boijmans de Rotterdam…En 1948 il est invité à la Biennale de Venise. Il obtient en 1953 le grand prix de sculpture de la Ville de Paris. Il décède brusquement le 23 décembre 1954 à Paris à l'âge de 53 ans
Ses œuvres se trouvent dans une trentaine de musées dont le Centre Pompidou de Paris, l'Art institute de Chicago, et le MOMA de New-York.

René Iché : *Guernica*, 1937, plâtre

Entre le couple présidentiel et la RNM (sans commentaires)

Le ministère de la Culture a annoncé le lundi 24 octobre la nomination de Pierre-Olivier Costa à la présidence du Mucem – Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille à compter du 12 novembre prochain. Pour la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, cette nomination « *s'inscrit dans la lignée des engagements de Pierre-Olivier Costa dans la sphère culturelle et muséale* » et « *est porteuse de nouveaux projets pour le musée* ». Elle a également salué l'action de l'ancien président, Jean-François Chougnet, à la tête du Mucem pendant 8 ans.

La carrière de Pierre-Olivier Costa a commencé en 1993 avec le lancement du *Journal des Arts*. Il poursuit à la Réunions des Musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP) où il passe de gestionnaire de redevances à l'agence photographique, à un poste de responsable des affaires juridiques du département des acquisitions, puis devient adjoint au Chef du département des acquisitions. Après un passage au Centre Pompidou (où il est chef de cabinet) et au Centre national du cinéma et de l'image animée (où il conseille le Président), Pierre-Olivier Costa passe 4 ans à la Mairie de Paris (de 2012 à 2017). En 2017, il devient Chef de Cabinet d'Emmanuel Macron, et occupait jusqu'à maintenant un emploi de conseiller spécial du Président de la République et de Directeur du cabinet de Brigitte Macron.

• NOUVELLES EN REGIONS

En Bourgogne Franche Comté, Le sodavi

SEIZE MILLE
réseau art contemporain
Bourgogne Franche-Comté

Speed-meeting
rencontres professionnelles
artistes et programmateur.rice.s
art contemporain

Mercredi 14 décembre 2022 - Dijon

Depuis sa création, le réseau Seize Mille se veut autant un outil au service des artistes qu'à celui des structures de diffusion ou de production. C'est ainsi qu'il organise ces temps de rencontres professionnelles de l'art contemporain entres structures et artistes vivant en Région.

En Centre, Denis PUGNERE nous signale une tentative infructueuse pour réunir les adhérents. Il enverra les annuaires par la poste

En Bretagne Catherine LAMACQUE a approché a.c.b. émanation régionale du SODAVI qui se montre réfractaire à l'adhésion d'un syndicat, comme dans la plupart des régions où seules en principe les personnes physiques sont admises, alors que pléthore de « structures » y sont présentes (pour ne citer que la FRAAP) dans un joyeux mélange de genres (arts de la rue, musique, théâtre..). Pour rappel, les Schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI) se sont largement implantés dans les régions depuis 2017 sous l'impulsion du ministère de la Culture avec le relais financier des collectivités. Quelques exemples d'appellations : Marseille7 en PACA, TRAM en Ile de France, Pôle Arts Visuels Grand Est et Pays de la Loire, 50degrés Nord etc.
Les SODAVI sont une réalité à connaître sans trop s'y investir. Ce n'est pas une priorité.

En Grand Est ,Christian Claudel nous signale : « je vous informe que je suis toujours très actif et que j'ai encore siégé le 22 novembre pour la sélection d'un artiste au 1% du Collège du Ban de VAGNEY enveloppe de (90 000 €) dans nos Hautes Vosges.
Et prochainement nous irons réceptionner la réalisation 1% du Collège Elsa TRIOLET à THAON les Vosges. (Enveloppe de 100 000€).
Par ailleurs, depuis peu, je forme Sarah MONNIER nouvelle artiste-jurée issue du CAAP, sollicitée par Bernard GOY pour siéger dans un nouveau Comité artistique 1% à STRASBOURG. »

En Hauts de France Chris Telque fera son possible pour maintenir les relations avec la DRAC et les collectivités

En Ile de France Nous sommes ravis de vous annoncer que depuis la dernière Assemblée Générale de l'association du 9 novembre dernier, TRAM compte désormais **deux nouveaux lieux adhérents à son réseau !**

✨ **Bienvenue à :**

La Crypte d'Orsay (91)

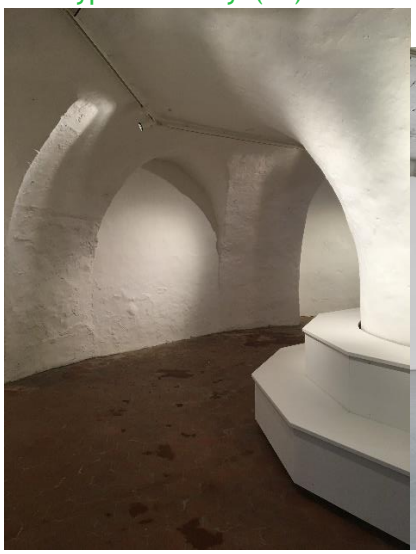

W à Pantin (93)

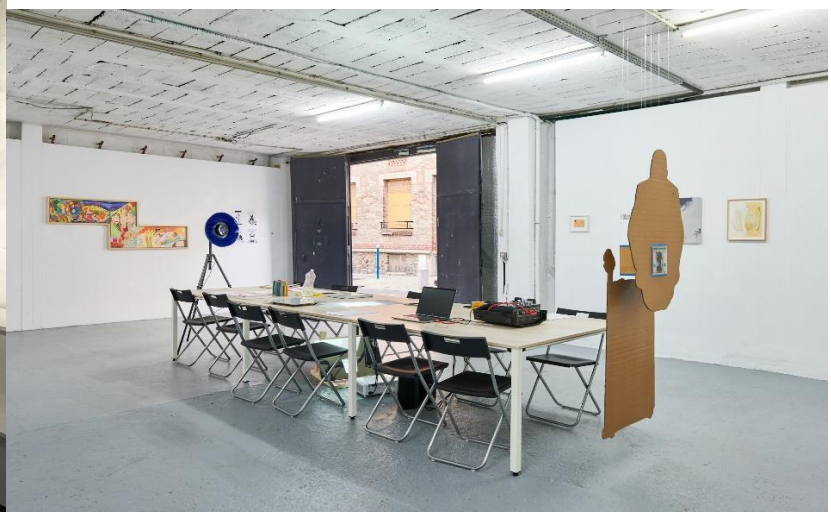

TRAM Réseau art contemporain Paris / Île-de-France 4ter, rue de la Solidarité F-75019 Paris 33 1 53 19 73 50 info[at]tram-idf.fr
+

En Pays de Loire On constate que les « Nouveaux Commanditaires » assurent la maîtrise d'œuvre de projets artistiques sans appels d'offres. Par ailleurs, certains appels à projets sont lancés par des structures intermédiaires qui se déclarent « concepteur d'œuvres et galerie d'art ».

En cours

Un scandale trop courant : le manque de signalisation des auteurs de sculptures dans l'espace public. Ainsi la

commune de Pornichet ne mentionne même pas sur cette plaque de céramique l'auteur de la sculpture, Michel Bassompierre, qui a heureusement signé dans le bronze.

la Galerie du Génie de la Bastille présente l'exposition collective du **15 au 27 novembre 2022,**

"Le Génie de la Photo"

VERNISSAGE

JEUDI 17 NOVEMBRE À PARTIR DE 18H

LES ARTISTES PARTICIPANTS À L'ÉVÈNEMENT : *Sophie Déprez, Christophe Gibourg, Corine Sylvia Congiu, Do Delaunay, France Noëlle Pellecer, Gil Fornet Henri-Alain Ségalen,* **Jean**

Chazy, *Laurence Toussaint, Marko Brajovic, Mee-Young Arkim, Nicolette Moya, Plaf, Séverine Hettinger, Simonetta Parisi, Vincent Carpentier, Xecon Uddin*

***"Palettes"** photographie d'écran, palette graphique, CICV-Montbéliard (1996), tirage couleur sur médium 50 x75 cm ©Jean Chazy.*

Actualités de la Fondation des Artistes

Lauréats de la commission mécénat de l'automne 2022

Lors de la commission mécénat de novembre, 24 nouveaux projets ont été retenus pour une enveloppe globale de 258 000 €. Depuis la création de ce dispositif, ce sont donc désormais 513 projets d'artistes qui ont été aidés, pour un montant total de 5,9 M €.

Consulter la liste des artistes soutenus

Visuel : Marilou Poncin, *Liquid love is full of ghosts*, installation vidéo en cours de production.

Photo Days **à l'Hôtel Salomon de Rothschild**

Jusqu'au 8 décembre 2022

Photo Days donne carte blanche à Jean-Michel Fauquet dans la Rotonde Balzac, érigée par la baronne Salomon de Rothschild en l'honneur de l'écrivain dans le jardin de son hôtel particulier. Fasciné par la fameuse sculpture de Rodin représentant le romancier, Jean Michel Fauquet a imaginé deux séries de photographies peintes, livrant une vision très noire de la comédie humaine.

Fondation des Artistes, 11 rue Berryer, 75008 Paris

du mardi au samedi, de 14h à 18h. Entrée libre, **uniquement sur réservation**

En savoir plus

INVITATION

Signatures de deux livres d'art sur la sculpture le dimanche 20 novembre 2022

La sculpture en partage
Marie-Josèphe Conchon

L'esthètique du merveilleux
Florence de Ponthaud-Neyrat

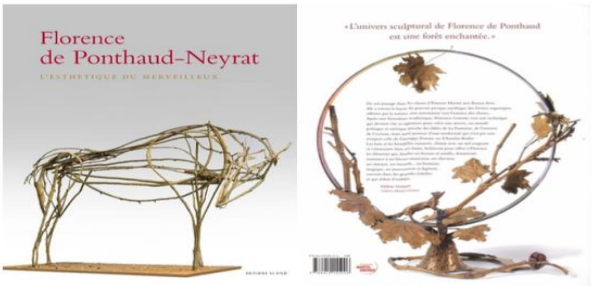

Les deux auteurs signeront leur livre le dimanche 20 novembre 2022, de 16h à 21h, chez Bernadette Gradis, 18 rue Jean Goujon, 75008 Paris, code 2076, 7ème étage, gauche.

R.S.V.P : 01 42 89 30 60 ou bernadette.gradis@gmail.com

CONCEPTION, RÉALISATION & INSTALLATION D'UNE ŒUVRE D'ART AU TITRE DU 1 % ARTISTIQUE concernant l'école Joly Jean à AVIGNON

Cette procédure se décompose en deux phases :
- Première phase : Phase candidature : Le présent appel public à candidature, qui a pour objet d'arrêter la liste des 3 candidats admis à présenter une offre ; après la sélection des 3 candidats,
-Deuxième phase : Phase Offre: Cette deuxième phase aura pour objet de retenir un lauréat.La date limite de candidature est fixée au : 24.02.2023 à 11h30 au plus tard.

Offre en intégralité : http://www.avignon.fr/ma-mairie/marches-publics/avis-de-publicite-superieurs-a-40-000-eur-ht/

Le Prix MAIF pour la sculpture invite les artistes à créer un projet innovant conçu et réalisé avec des technologies actuelles (robotique, intelligence artificielle, impression 3D…)La dotation prend la forme d'un accompagnement complet de l'artiste lauréat lui permettant de développer son projet et de produire une sculpture grâce aux technologies innovantes dans le cadre de 40 000 € maximum. Inscription avant le 9 janvier : prixmaif@gmail.com

……

DOSSIER DU MOIS

Nous envisageons de traiter dans chaque Gazette, si l'actualité s'y prête, un dossier de fond. Encore une fois les contributions de tous nos adhérents sont les bienvenues.

Le droit de présentation

Voici la copie d'une lettre envoyée par Alain-Marie Parmentier, notre Secrétaire Général à une commune de Loire-Atlantique récalcitrante (Le nom de la commune a été anonymisé.)

Ville de yyy
Direction de la Culture,
Communication et promotion du territoire

Nantes le 10.11.222

Objet : Projet d'exposition en PLEIN AIR

Madame,

Vous m'aviez sollicité en vue d'une exposition à la Chapelle …… en mai 2023.

Je note bien les termes de votre réponse, comprenant bien que vos choix de programmation culturelle soient contraints budgétairement par une conjoncture incertaine, d'autant m'aviez-vous dit que le forfait de 1500€ envisagé pour le déplacement de ces sculptures monumentales (près d'une tonne) vous paraissait élevé. Mais pour qui ?

J'entends ici préciser que **la mise à disposition d'œuvres d'art par les artistes** ne saurait se limiter au seul remboursement des frais engagés par les artistes eux-mêmes (location de véhicule, manutention, emballage, assurances...). Il **doit inclure obligatoirement un juste dédommagement pour la présentation publique d'œuvres originales** (et leur immobilisation), **ce qui constitue en soi une véritable prestation en contrepartie du bénéfice apporté à une collectivité pour son animation culturelle**.

Ce droit d'exposition, ou plus exactement "droit de présentation" (art. L122-2 du Code de la Propriété Intellectuelle) est simplement aux artistes visuels ce qu'est le droit de représentation publique, de projection ou d'exécution couramment admis dans les domaines du théâtre, du cinéma ou de la musique.
De nombreuses villes et collectivités territoriales adoptent aujourd'hui ce principe conforme à la Loi.
En ce sens la commune de yyy gagnerait me semble-t-il à valoriser son effort culturel dans une approche plus respectueuse du droit de TOUS les artistes auteurs.

Avec mes remerciements et cordiales salutations,

Alain-Marie Parmentier, sculpteur, Secrétaire Général du SNSP

En référence voici un article publié le 18/12/2019 par la Direction Générale de la Création Artistique / Délégation aux arts visuels du Ministère de la Culture :
hs://ww.clture.gouv.fr/Themaiques/Arts-plastiques/Actualites/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique

DOSSIER proposé par Thierry Ollagnier : « Et après ! » 1/4

Suite à la présentation de « Et après » dans la précédente gazette voici le premier point abordé :
L'énumération d'un inventaire.

Lorsque la succession de l'artiste se présentera il sera demandé aux héritiers de fournir un inventaire de la collection, et ceci dans un délais très court, d'où l'importance de réaliser de son vivant cette tâche afin de faciliter la suite aux descendants ou aux héritiers.

Même si la réalisation de ce document peut paraître fastidieuse et hors réflexion dans la vie d'un artiste, il y a moyen de réaliser simplement celui-ci, ou le faire réaliser par un proche.
C'est la base avant toute réflexion, sur la transmission, la donation, etc...
Deux moyens sont à notre disposition pour avancer sereinement dans la réalisation d'un inventaire ;
Le premier est la liste inventaire, le deuxième est la réalisation d'un catalogue raisonné.

Pour réaliser l'inventaire, ce qui me paraît la méthode la plus simple, il suffira d'établir un fichier de type EXCEL et de patiemment remplir les colonnes. Ce fichier doit comprendre le titre de l'œuvre, la dimension, la matière, et le prix estimé. On peut également compléter ces colonnes avec des informations supplémentaires, année de réalisation, lieu de conservation etc...

En pied de page on pourra ainsi totaliser la valeur globale des œuvres restantes dans la collection de l'artiste. La valeur inscrite doit être au plus juste de la réalité et s'appuyer sur les factures de ventes déjà réalisées, ou des valeurs déclarées aux assurances ou encore des valeurs de ventes aux enchères.
En plus des œuvres il faudra tenir compte et énumérer les archives, les notes, essais, esquisses, lettres. Il existe la possibilité de les regrouper par lot et donner une valeur à celui-ci. L'inventaire est une chose simple permettant de lister les œuvres remisées et les œuvres à venir. La tenue et l'énumération de l'inventaire ne prendront que quelques heures de la vie de l'artiste, les jours de pluie, ou de grande motivation.

Le deuxième moyen pour classer et énumérer la collection de l'artiste est le catalogue raisonné.
Celui-ci représente un tout autre travail et peut demander plusieurs années pour être constitué. L'objectif du catalogue raisonné est de constituer une base de donnée, qui permettra la recherche pour d'autres personnes s'intéressant à l'œuvre. C'est aussi un archivage permettant les authentifications, la conservation et également l'inventaire.
D'un point de vue pratique il faudra un ordinateur et un peu de rigueur dans le rangement afin d'organiser une base de donnée, un document (catalogue raisonné) dans lequel chaque fichier porte le titre d'une œuvre. Dans chaque fichier on pourra y joindre énormément de données, texte, photos, film etc... Toutefois les énumérations à ne pas oublier sont, titre, dimensions, matière, année de réalisation et prix. D'autres rubriques du fichier peuvent être intéressantes, historique de l'œuvre, lieu de conservation, archivage périphérique, lettres, contrats, articles de journaux.
Le catalogue raisonné est aussi le moyen de lister et de préserver un fond d'archive. Celui-ci peut s'étendre des premières œuvres de l'artiste jusqu'aux œuvres à venir. Une fois la base de travail établie sur le document il suffira de compléter chaque œuvre nouvelle. En fin de catalogue raisonné prévoyez un fichier inventaire, car les deux moyens sont complémentaires et indispensables.

La constitution d'un catalogue raisonné est un moyen sûr de pérenniser l'œuvre, car quiconque s'intéressera à la collection aura toute la traçabilité, toute l'histoire de la vie et de l'œuvre de l'artiste.
Les deux moyens énoncés ci-dessus sont des actions simples à mettre en place impliquant un coût quasiment nul mais un travail important en contre-partie.
D'autres moyens existent tout prêts sous forme de logiciel avec un coût assez important, certaines plateformes en ligne offrent la possibilité de catalogues avec abonnement mensuel.
Vous trouverez des informations en effectuant la recherche suivante :

- logiciel pour catalogue raisonné
- logiciel pour collection d'artiste
- logiciel pour galerie

Un autre site intéressant sur l'explication et le sens d'un catalogue raisonné cf : culture.gouv.fr (catalogue raisonné).
Et également sur la vidéo « le guide des successions » de l'ADAGP, à voir absolument.
Si vous avez des suggestions vous connaissez d'autres moyens de préparation au catalogue raisonné vous pouvez m'en faire part, à l'adresse suivante thierry@ollagnier.art , je les diffuserai sur un prochain courrier.
Lors de la prochaine gazette j'aborderai le thème « dépôts et donation ».

Bien cordialement, Thierry OLLAGNIER.

……..

Nous avons décidé de présenter dans chaque numéro un membre du Conseil Syndical afin que vous le connaissiez mieux. En tout honneur, le premier sera notre secrétaire général Alain-Marie qui nous adresse un texte de témoignage : pourquoi adhérer ?

EN QUELQUES MOTS

Mon histoire est assez ordinaire au sens où chacun pourrait s'y retrouver. Premiers pas d'une vocation tardive avec la réalisation de plusieurs sculptures que l'on m'encourage à montrer. Je fréquente à l'époque une association d'artistes qui organise des expositions dans l'Ouest.

Premiers pas donc sur un chemin que je décidai de suivre, quittant le monde de l'Industrie pour me consacrer à l'exercice d'un métier dont je mesurais mal le caractère improbable.
Passés les formalités déclaratives (INSEE, Maison des Artistes) et les premiers équipements d'atelier, je me lançai dans une production appréciée ajoutant à l'enthousiasme une passion devenue métier. Je découvris alors un monde très différent de celui que j'avais connu : celui des professions artistiques et de leurs plus ou moins bonnes pratiques dans un environnement politique et économique aux contours fluctuants.
Cette connaissance immersive allait se préciser lorsque je fus lauréat d'un concours organisé par une commune du Finistère pour la réalisation d'un monument commémoratif. Conforme au Cahier des Charges établi par le commanditaire, le projet serait réalisé selon la maquette retenue, le budget et les délais impartis. Aucun contrat ne fut cependant établi. L'emplacement de l'œuvre n'était pas non plus déterminé. Qui plus est, après que le jury se soit prononcé, les élus me demandèrent à plusieurs reprises de modifier le projet sous l'influence de certains administrés, au risque d'altérer profondément l'esprit de l'œuvre envisagée. Devant si peu de garantie quant au respect des engagements du maire vis-à-vis des modalités normales d'un concours, je décidai de ne pas donner suite, refusant de dénaturer mon travail. Que faire en pareil cas ?

C'est alors que je pris conscience de la vulnérabilité d'un artiste isolé, comme ici face aux errances d'un commanditaire bafouant le travail artistique. De bouche à oreille me parvint l'existence du SYNDICAT avec lequel je pris contact en 2005 et qui voulut bien m'accompagner dans ce contentieux.

Cette adhésion m'apporta réconfort, solidarité confraternelle et me fit envisager le métier de sculpteur dans un contexte élargi.
Avec un éclairage formidable sur l'ensemble de nos professions et le devoir que nous avons, collectivement, de défendre nos droits à vivre décemment de notre travail.
Alain-Marie Parmentier Secrétaire Général du SNSP

ALAIN-MARIE et ses "TÉMOINS DE L'AUBE", cinq sculptures en bois de robinier (robinia pseudoacacia L.)* réalisés entre 2004 et 2009 dans le Perche sarthois : "Pour ces témoins d'une humanité sans âge, l'immuable recommencement du jour s'inscrit sur *"la chaussée des hommes"* comme l'AUBE de tous les possibles. A la recherche des sources sacrales du Monde, je propose à chacun de renouer avec l'innocence et le sens de l'homme primitif, dans le souffle intime d'une respiration cosmique."

* ROBINIER : son nom rend hommage à Jean Robin (15550-1629), jardinier du Roi, qui planta le premier spécimen en Europe, place Dauphine à Paris en 1601.(Cet arbre existe encore aujourd'hui ! on peut le voir dans son emplacement actuel au jardin des plantes de Paris où il fut transplanté en 1635). Très durable, son bois est dur, dense et nerveux. De couleur jaune-vert à l'état frais, le bois parfait brunit assez rapidement à la lumière. Arbre aux épines redoutables et aux fleurs de lait et de sang, le robinier est un symbole solaire de renaissance et d'immortalité.

Pensez à vos cotisations. Les timbres pour votre carte d'adhérent vous attendent

Directeur de publication : Alain-Marie Parmentier. Rédacteur : Bernard Morot-Gaudry avec le concours de Alain-Marie, Jean Chazy, Christian Claudel, Catherine Noizet-Faucon, Florence de Ponthaud-Neyrat, Harut, Thierry Ollagnier, Bernard Varvat.
Vous êtes invités à contribuer aux Gazettes suivantes en adressant vos textes et images à : bernard.morot-Gaudry@orange.fr

Meilleurs vœux de création pour 2023 à toutes et à tous.